

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN
FRANCE - (N° 3730)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD245

présenté par
M. Thiébaud, rapporteur

ARTICLE 4

Au premier alinéa, substituer aux mots :

« les réduire »,

les mots :

« réduire ces impacts ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.